



La France doit accorder l'asile à Ephrem Yalike-Ngonzo !

Le journaliste et lanceur d'alerte centrafricain Ephrem Yalike-Ngonzo est aujourd'hui menacé de renvoi dans son pays. Les organisations syndicales de journalistes SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes, membres de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), demandent à la France d'être à la hauteur de ses ambitions de lutte contre la désinformation et de défense de la liberté de la presse.

Ephrem Yalike-Ngonzo, arrivé en France en 2024 avec le soutien des autorités françaises, est à l'origine des révélations de Forbidden Stories sur le système de propagande mis en place en Centrafrique par le groupe paramilitaire russe Wagner, aujourd'hui Africa Corps, allié du président Faustin-Archange Touadéra. Un modèle repris dans les différents pays africains où la Russie étend son influence : organisation de fausses manifestations, corruption de journalistes et de médias pour la réalisation de faux articles, censure des exactions et des informations concernant le pillage des ressources du pays, menaces contre celles et ceux qui voudraient revenir en arrière ou révéler ces agissements.

En mars 2026, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a refusé l'asile à notre confrère lui reprochant d'avoir collaboré avec le groupe paramilitaire à une époque où il commettait des violations graves et répétées. Or c'est justement la prise de conscience par Ephrem Yalike-Ngonzo de ces exactions, sa connaissance du système de l'intérieur, sa volonté de s'en extraire et de mettre au jour ces méthodes qui l'ont conduit à quitter son pays dans la clandestinité avec le soutien français.

Alors que la France dénonce quotidiennement les ingérences étrangères, notamment russes, dans la vie du pays, elle s'apprête à abandonner à son sort un journaliste qui a permis de mieux connaître l'organigramme, les méthodes et les stratégies déployées par les ennemis de la démocratie. Quel mauvais signal pour tous les autres lanceurs d'alerte ! Ephrem Yalike-Ngonzo vit aujourd'hui dans la précarité, empêché de travailler pour gagner dignement sa vie, et ne se sent plus en sécurité, même en France. Un recours gracieux auprès de l'OFPRA est en cours d'examen, une procédure en appel a aussi été enclenchée à la Cour nationale du droit d'asile.

Le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes, membres de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), demandent que l'asile soit accordé à notre courageux confrère. Toute décision contraire mettrait sa vie et celle de sa famille en péril.

Paris, le 15 septembre 2026